

LE PROGRAMME

CHAPITRE 2 SERVICES PUBLICS



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE



2. Des services publics de qualité et accessibles à tous

Notre projet de bifurcation écologique nécessite d'avoir les services techniques et administratifs à la hauteur pour une mise en œuvre efficace. On constate aujourd'hui que la Mairie comme la Métropole ne sont pas des structures en capacité de faire, ce sont des structures qui font faire. Cette modalité d'organisation de l'action publique nécessite de s'appuyer sur des structures privées, en général lucratives, qui développent un savoir-faire que la collectivité ne développe pas, ce qui rend la collectivité de plus en plus dépendante de ces opérateurs.

La sous-traitance de l'action publique implique généralement de passer par des appels d'offres. Pour définir ces appels d'offre, il est nécessaire de saucissonner les besoins de la collectivité en différents « marchés » auxquels répondront des structures spécialisées dans tel ou tel domaine. Cette logique « en silo » rend presque impossible les actions croisées, alors que des services d'une collectivité se seraient concertées pour agir le plus intelligemment possible. La logique de l'intérêt général est remplacée par la satisfaction d'obligations contractuelles en maximisant les marges pour les entreprises lucratives.

Avant les lois sur le financement public des partis politiques, la délégation de services publics (DSP) à des opérateurs privés était principalement guidée par des raisons fort peu avouables de financement des partis politiques.

Depuis les années 1990, cette justification pratique, évidemment jamais assumée par ceux qui l'ont mis en place, a disparu, mais l'habitude d'externaliser l'action publique s'est maintenue, les collectivités étant rarement motivées à reconstituer l'expérience perdue malgré les économies gigantesques que cela représente parfois, comme dans le domaine de l'eau.

Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, pour le cas de l'eau, il s'agit aussi de gaspillage de ressources lié au sous-entretien du réseau et de pollution liée à des équipements qui ne sont pas mis en place ou sont peu entretenus. C'est pourquoi nous ferons le choix de mettre fin à ces DSP dès que possible pour former ou reformer des régies publiques. Sans attendre cette bascule, nous inspecterons et réviserons le fonctionnement de l'ensemble des DSP.

Nous décidons de défendre l'intérêt général et donc nous préserverons, reconstruirons ou créerons les services publics dont la population a besoin, notamment dans les domaines ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive, d'autres, comme les transports ou la création d'une régie maraîchère municipale sont développés plus loin.

- 1 Assainissement et traitement de l'eau, avec la gratuité des premiers m³ d'eau pour les particuliers afin de satisfaire les besoins indispensables à une vie digne, et mise en place d'une tarification progressive selon les usages. Nous mettrons en œuvre un plan de réduction des fuites des deux réseaux, avec pour ambition de tendre vers zéro fuite.
- 2 Collecte et traitement des déchets, avec une stratégie globale de réduction des déchets (en mettant l'accent sur la consigne, le vrac et le ré-usage). L'objectif est d'avoir zéro déchet non-recyclé d'ici 2040. Nous adapterons la collecte aux difficultés des usagers.
- 3 Création d'un service public municipal des pompes funèbres, comme il en existe à Paris, afin de permettre une égale dignité jusque dans la mort

4 Réseaux de télécommunication, avec le lancement d'une étude de faisabilité technique et juridique pour mettre en régie publique le réseau d'antennes relais et le réseau filaire afin que la qualité du réseau soit déconnectée de l'opérateur de téléphonie retenu. L'opérateur paierait auprès de la régie en fonction de son utilisation du réseau mutualisé. Cela se fait déjà pour certaines zones complexes à couvrir.

5 Création dans chaque quartier d'une Maison de Quartier et de Services en lieu et place des mairies de proximité dont le rôle sera :

Création dans chaque quartier d'une Maison de Quartier et de Services en lieu et place des mairies de proximité dont le rôle sera :

- la mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits, assurant information et suivi des dossiers, et permettant à tout administré de connaître ses droits sociaux à l'aide de simulation sur « mesaid.es.gouv » ;
- la création de postes de médiateur-ices ;
- l'instauration d'une permanence sociale (après accord avec de la CAF, la CNAM et France Travail).
- Création d'une instance participative au sein des CCAS (Centre communal d'action social) ouverte aux associations et populations de la rive droite (la Source et Saint-Marceau) et de la rive gauche (Centre, Nord-est et Nord-Ouest).
- Accélérer pour les personnes en situation de handicap la mise en accessibilité aux établissements recevant du public (ERP), en particulier tous les bâtiments municipaux ou métropolitains. Mise en oeuvre du schéma métropolitain d'accessibilité au domaine public. Étendre cet effort d'accessibilité à tous les espaces commerçants, artisanaux, sportifs, culturels dans un délai de 15 ans.

**RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR**

orleans-en-commun.fr



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE

